RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02506
Numéro SIREN : 504 875 931
Nom ou dénomination : EXPERTEA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 9453

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS Expertea Audit

60 boulevard Jean Labro
13016 Marseille
SIRET : 50487593100033

Certifié conforme
le Président

EXPERTEA

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'orde de Marseille

S.A.R.L EXPERTEA
60 boulevard Jean Labro - 13016 Marseille
contact@expertea.fr

Sommaire

COMPTES ANNUELS 3

BILAN 4

COMPTE DE RESULTAT 6

ANNEXE 7

REGLES ET METHODES COMPTABLES 8

NOTES SUR LE BILAN 10

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

EXPERTEA

BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 330	6 330		189
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 810		4 810	4 810
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 000		15 000	15 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	26 140	6 330	19 810	19 999
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	565 009		565 009	414 620
Fournisseurs débiteurs	54 508		54 508	33 229
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 858		10 858	6 603
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	34 570		34 570	25 118
Autres créances				300
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 046		25 046	121 818
Charges constatées d'avance	7 880		7 880	7 644
TOTAL ACTIF CIRCULANT	697 872		697 872	609 333
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**724 012**	**6 330**	**717 682**	**629 332**

BILAN

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	258 216	226 935
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	38 672	31 281
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	351 888	313 216
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	820	725
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 270	172 477
Personnel	10 539	11 100
Organismes sociaux	15 190	28 757
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	101 780	95 380
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	2 994	2 516
Dettes fiscales et sociales	130 503	137 754
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 200	5 160
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	365 794	316 116
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**717 682**	**629 332**

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	834 040	634 536	199 503	31,44
Autres produits	5 180	2 323	2 858	123,01
Total	**839 220**	**636 859**	**202 361**	**31,77**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises		-690	690	-100,00
Achats de m.p & aut.approv.		-6	6	-100,00
Autres achats & charges externes	558 757	414 716	144 041	34,73
Total	**558 757**	**414 021**	**144 737**	**34,96**
MARGE SUR M/SES & MAT	280 463	222 839	57 624	25,86
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	4 105	2 931	1 174	40,04
Salaires et Traitements	172 024	137 112	34 912	25,46
Charges sociales	59 243	51 358	7 885	15,35
Amortissements et provisions	189	-4 687	4 876	-104,04
Autres charges	292	-1	293	NS
Total	**235 854**	**186 714**	**49 140**	**26,32**
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 609	36 125	8 484	23,49
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	44 609	36 125	8 484	23,49
Charges exceptionnelles	97	257	-160	-62,26
Résultat exceptionnel	**-97**	**-257**	**160**	**-62,26**
Impôts sur les bénéfices	5 840	4 587	1 253	27,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	**38 672**	**31 281**	**7 391**	**23,63**

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

EXPERTEA

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société: Expertea Audit
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 717 682 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 38 672 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont indiqués en euros.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28), modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 6 055 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 330			6 330
Immobilisations incorporelles	**6 330**			**6 330**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 810			4 810
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 000			15 000
Immobilisations financières	**19 810**			**19 810**
ACTIF IMMOBILISE	**26 140**			**26 140**

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 141	189		6 330
Immobilisations incorporelles	**6 141**	**189**		**6 330**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	**6 141**	**189**		**6 330**

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 687 826 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 000		15 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	565 009	565 009	
Autres	99 936	99 936	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 880	7 880	
Total	**687 826**	**672 826**	**15 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	260 009
Total	**260 009**

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 365 794 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 270	227 270		
Dettes fiscales et sociales	130 503	130 503		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 020	8 020		
Produits constatés d'avance				
Total	**365 794**	**365 794**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	820			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 820 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	12 000
Dettes provis. pr congés à payer	9 080
Charges sociales s/congés à payer	3 695
Taxe d apprentissage CAP	1 161
Formation continue CAP	1 833
Total	**27 769**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	7 880		
Total	**7 880**		

EXPERTEA AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000,00 €
Siège social : 60 boulevard Jean Labro
13016 Marseille
504 875 931 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente juin, à quatorze heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la présidence, faite par lettre remise en main propre en date du 15 juin 2019.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Géraud Barach, propriétaire de	249 parts
- Monsieur Patrick Estienne, propriétaire de	249 parts
- Monsieur Jérôme Magnan, propriétaire de	1 parts
- Expertea Conseil, propriétaire de	1 parts
soit un total de	500 parts

sur les milles (500) parts composant le capital social.

Monsieur Patrick Estienne préside la séance en sa qualité de Président de la Société.
Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2018,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,

RE
GJ

- Questions diverses

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport du Président sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 97 et qui donne lieu à une imposition de 15 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 38 672 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 38 672 €
- Une somme de ..... 38 672 €

  Affectée en totalité au compte « Autres réserves ».

Qui ressortira ainsi à ..... 296 888 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président

Patrick Estienne

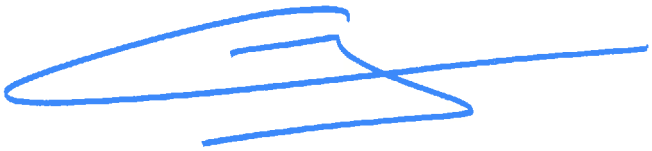

Associé